



Que faire avec un avocat qui ne travaille pas?

Par **croissy**, le 13/10/2012 à 13:45

Bonjour,

J'ai fait appel à un avocat spécialisé en droit du travail, qui facture plus de 200 euros par heure... Après deux rendez-vous en deux semaines, qui ont duré 2 heures chacun et qui semblaient assez engageants, j'ai signé une convention d'honoraires pour 1000 euros + 10% du résultat.

Le dossier est complet mais l'avocat n'a toujours pas lancé la procédure au tribunal. Ça fait deux mois et demi que la balle est dans son camp. Il y a environ deux mois, l'assistante m'a dit qu'il fallait que l'avocat vérifie le chiffrage qu'elle avait fait (comme si c'était mon problème!).

Bref, je commence à perdre patience et je me dis qu'il y a peut-être une grosse arnaque là-dessous. Car pour changer d'avocat, il est écrit dans la convention d'honoraires que je dois payer le travail effectué sur la base horaire, c'est-à-dire une somme qui risque bien d'être énorme, puisque rien que les 4 heures d'entretien se montent déjà à plus de 800 euros. L'avocat va donc y ajouter les heures de recherche (dont le nombre est invérifiable!) pour me demander une somme qui dépassera largement le montant de la convention d'honoraires, alors que l'affaire n'est même pas lancée.

Que puis-je faire pour éviter d'envenimer la situation?

Merci.

Par **P.M.**, le 13/10/2012 à 17:48

Bonjour,

Même si cela n'avait pas été écrit dans la convention d'honoraires c'est effectivement ce qui se produit si vous la rompez sous contrôle pour les honoraires facturés éventuellement du Batonnier...

De tels délais sont assez fréquents mais je vous conseillerais de tenter de prendre rendez-vous avec l'avocat pour mettre les choses au point et essayer de faire avancer votre dossier car vous n'allez pas changer d'avocat tous les deux mois...

Par **croissy**, le 13/10/2012 à 19:59

Merci, c'est utile de savoir que de tels délais sont assez fréquents, ça me rassure un peu.

Les avocats devraient se rendre compte que c'est stressant d'avoir à attaquer son employeur en Justice (surtout quand l'employeur est une grosse société bien pourrie), et devraient faire en sorte que l'affaire avance à un bon rythme et nous informer régulièrement. On a besoin de sentir qu'on a un allié, pas un boulet, quand on prend un avocat.

Par **P.M.**, le **13/10/2012** à **20:45**

C'est sûr, mais même si je vais vous paraître cynique, ce qui est pour vous votre dossier, peut-être même le plus important de votre vie, n'est pour l'avocat qu'un dossier parmi d'autres... Mais pour rétablir un peu plus d'équilibre dans ces propos, rédiger des conclusions est un très gros travail si c'est fait d'une manière appliquée pour éviter tout revers par la suite...

Par **croissy**, le **15/10/2012** à **20:28**

Bonjour,

Je ne suis pas sûr d'avoir compris : l'avocat qui envoie le dossier aux Prud'hommes a-t-il à rédiger des «conclusions» ?

Par **P.M.**, le **15/10/2012** à **21:07**

Bonjour,

Pas au niveau de la saisine mais il doit chiffrer les demandes et je parlais sur l'ensemble du travail...